



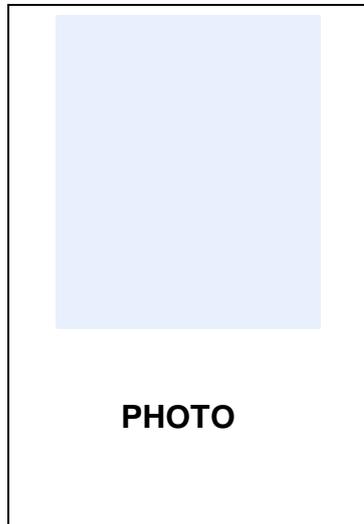
# Formulaire d'inscription à l'Accueil extrascolaire d'Ursy

Année scolaire 2024 – 2025

Cette inscription est valable pour l'année scolaire (remplir un formulaire par enfant)

## Coordonnées de l'enfant

Nom et Prénom .....  
Date de naissance .....  
Adresse .....  
Nationalité .....  
Langue maternelle .....  
☎ Portable (parent 1) .....  
☎ Portable (parent 2) .....  
Degré scolaire .....  
Enseignant-e .....  
Allergies/ Intolérances .....  
Régime alimentaire .....



## Frères et sœurs (prénom et date de naissance)

1) ..... 3) .....  
2) ..... 4) .....

## Coordonnées des parents

Autorité parentale : Les deux  Parent 1  Parent 2

	Parent 1	Parent 2
Nom	.....	.....
Prénom	.....	.....
Adresse	.....	.....
Localité	.....	.....
Vit avec l'enfant	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
☎ Privé	.....	.....
☎ Professionnel	.....	.....
☎ Email	.....	.....
Profession	.....	.....
Employeur	.....	.....
Taux de travail parent 1 et 2	.....	
Adresse de la famille :	.....	
Adresse de facturation si différente :	.....	
Nombre d'heures de présence de l'enfant par semaine	.....	

## En cas d'absence des parents

---

Qui faut-il avertir en cas d'absence des parents ?



Quelles sont les personnes autorisées à venir chercher votre enfant ? Merci d'indiquer, le nom et prénom ainsi que le numéro de téléphone

1)



2)



## Santé

---

### Assurance maladie et accident

Médecin traitant

.....

Adresse

.....

 Numéro de téléphone

.....

Assurance maladie et accident

.....

L'enfant est suivi pour ses vaccins

Oui

Non

### Prescriptions médicales :

Voir directives : premiers soins en structures d'accueil extrascolaire (AES) sur le site internet de la commune.

Maladie

.....

Médicament

.....

Posologie

.....

**Rappel :** en cas d'urgence médicale durant les heures d'accueil, les parents seront appelés en premier lieu. Si nécessaire, il sera fait appel à un médecin ou à une ambulance, celle-ci aux frais des parents.

### Art. 5 Absences / maladie / accident / cas de force majeure

<sup>1</sup> Tout cas de maladie ou d'accident empêchant la fréquentation de l'accueil de l'enfant inscrit doit être annoncé par les parents à la personne responsable de l'AES ou à la personne en charge de l'accueil ce jour-là. L'absence doit être annoncée au plus tard le matin même entre **06h30 et 07h00**. Les parents ne peuvent en aucun cas solliciter ou compter sur les enseignant(e)s pour transmettre cette information. Le repas sera néanmoins facturé. En cas d'absence justifiée par un certificat médical, les prestations de l'accueil ne sont pas facturées. Le certificat doit être remis dans un délai de 10 jours après l'absence.

Les certificats médicaux ne sont pas transmis à l'AES par les enseignant(e)s ou la Direction de l'école.

## Autorisations particulières

---

Nous autorisons le transport de notre enfant en voiture privée (cas exceptionnel) :

Oui

Non

Nous autorisons notre enfant à être pris en photo dans le cadre de l'AES :

Oui

Non

## Fréquentation souhaitée

Régulièrement (invariable sur l'année)

Irrégulièrement (variable)

Demande de placement dès le : .....

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
UNITÉ 1	06H30 – 07H00 MATIN	<input type="checkbox"/>				
UNITÉ 2	07H00 – 08H00 MATIN	<input type="checkbox"/>				
UNITÉ 3	08H00 – 11H35 ALTERNANCE MATIN	<input type="checkbox"/>				
UNITÉ 4	11H35 – 13H35 MIDI	<input type="checkbox"/>				
UNITÉ 5	13H35 – 15H15 ALTERNANCE APRÈS-MIDI	<input type="checkbox"/>				
UNITÉ 6	15H15 – 17H00 APRÈS-MIDI	<input type="checkbox"/>				
UNITÉ 7	17H00 – 17H30 SOIR	<input type="checkbox"/>				
UNITÉ 8	17H30 – 18H00 SOIR	<input type="checkbox"/>				
UNITÉ 9	18H00 – 18H30 SOIR	<input type="checkbox"/>				

### Rappels pour les inscriptions en horaire irrégulier

- Merci de cocher les unités susceptibles d'être utilisées
- Les parents s'engagent à fournir le planning dans les différentes unités, à l'aide du formulaire disponible sur [www.ursy.ch](http://www.ursy.ch) par mail à l'adresse suivant : [aes@ursy.ch](mailto:aes@ursy.ch) **jusqu'au 10 du mois courant pour l'entier du mois suivant.**
- Merci de fournir une **attestation de votre employeur** qui confirme que vous travaillez avec des horaires irréguliers
- **Une présence minimum fixe d'une fois par semaine (1h30) est demandée et elle doit être cochée en rouge**

## Modification ou résiliation d'inscription

Les demandes de modifications ou de résiliation de contrat sont à adresser à la commune d'Ursy, par écrit, selon le règlement d'application communal de l'AES.

### Art. 13 Modifications éventuelles du contrat

<sup>1</sup> Une modification de l'inscription en cours d'année est possible. Elle ne bénéficie toutefois d'aucune priorité sur les enfants inscrits pour l'année scolaire et ne peut être acceptée que dans la mesure où les capacités de l'Accueil le permettent.

<sup>2</sup> Les demandes d'augmentation et de modification (sans diminution) de fréquentation qui parviennent à la commune dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois entrent en vigueur au plus tôt au début du mois suivant. Si elles parviennent dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine, elles entrent en vigueur au début du 2<sup>ème</sup> mois qui suit la réception de la demande, sous réserve de l'art. 13.1.

<sup>3</sup> Les diminutions de fréquentation nécessitent un préavis de 1 mois pour la fin d'un mois.

<sup>4</sup> Deux modifications de contrat sont acceptées par année scolaire.

### Art. 14 Désinscription de l'accueil

La désinscription est possible en tout temps. Elle doit être donnée par écrit, à la commune siège, au moins 30 jours à l'avance pour la fin d'un mois. Suite à une désinscription, une réinscription à l'AES sur la même année scolaire n'est possible que sous réserve de place et uniquement en raison de situations ne relevant pas de convenance personnelle (pourront par exemple être réinscrits les enfants des parents retrouvant un emploi après une période de chômage).

## Tarifs

---

Les tarifs de l'accueil extrascolaire sont disponibles à la fin du règlement d'application de l'AES sur le site internet de la commune d'Ursy.

Tarif maximal à l'heure : 8.60 CHF

Repas de midi : 9.00 CHF

Goûter de l'après-midi : 2.50 CHF

## Important

---

Pour que votre inscription soit valable, nous vous demandons de joindre au dossier les attestations suivantes :

1. **Formulaire d'inscription complet (1 par enfant)**
2. **Les Règles de vie signées**
3. **Copie de l'attestation de la caisse maladie et accident**
4. **Copie de l'attestation de la RC privée**
5. **Le dernier avis de taxation**
6. **Attestation de l'employeur pour les inscriptions en irrégulier**

En cas de nécessité, nous nous permettrons de vous demander des documents complémentaires.

Nous vous rappelons que les enfants doivent être assurés par une RC privée, une assurance maladie et une assurance accident.

Par votre signature, le ou les parents déclarent avoir lu et accepter le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire ainsi que le règlement d'application harmonisé de l'accueil extrascolaire.

Signature des parents ou du représentant légal

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Nous restons bien évidemment à disposition pour tout renseignement complémentaire soit par téléphone au 021/909.59.41 ou par courriel : [commune@ursy.ch](mailto:commune@ursy.ch)

**Ce formulaire est à retourner jusqu'au 31 mars 2024 à l'administration communale, Case postale 100, 1670 Ursy ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale ou directement au guichet de celle-ci.**